

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2019

La séance est ouverte à 10h30 - Secrétaire de séance : M-T. Clavel

Absents excusés : S. Madrias, S. Blancher, D. Vidalie, D. Momot, T. Laroze, V. Roux et T. Constanty
Pouvoirs de S. Madrias à M. Delval, de D. Momot à A. Conjat, de T. Constanty à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2019.

Budgets primitifs 2019

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, du camping, de la maison funéraire et du lotissement « Le Martel », ces quatre budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2019.

Commune :

Le budget primitif communal pour l'exercice 2019 s'équilibre pour un montant global de 5 642 036.89 €.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 949 600 €. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 462 750 €.

Il s'agit d'un budget toujours contraint compte-tenu des économies réalisées depuis 2015 sur le fonctionnement qu'il convient de poursuivre. La capacité d'autofinancement dégagée atteint 748 137.50 €. Après déduction des inscriptions obligatoires (remboursement du capital de la dette, des avances de TVA, etc...), le montant disponible pour l'investissement en 2019 s'élève à 562 973.50 €.

Le programme d'investissement d'un montant de 1 937 908.50 € a été conçu en fonction des demandes de subventions, étant précisé que les travaux ne seront engagés qu'en fonction des subventions effectivement accordées. Un emprunt de 100 000 € est envisagé.

Deux dossiers importants sont prioritaires :

- La restauration du clocher de l'Église Saint-Martin,
- La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne piscine.

Les autres investissements prévus concernent :

- Le programme de voirie 2019,
- L'enfouissement des réseaux au Pont de l'Hôpital,
- L'aménagement d'une aire de jeux au village de Travassac,
- L'aménagement d'un jardin public aux Cordeliers,
- La finalisation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du Règlement Local de Publicité,
- La poursuite de l'OPAH-RU,
- L'étude juridique pour la réalisation des travaux de restructuration et d'agrandissement de la caserne de gendarmerie,
- La mise aux normes de l'éclairage public (armoires),
- Les écoles avec notamment l'acquisition de 15 tablettes numériques et de jeux pour la maternelle,
- Divers travaux sur les équipements sportifs : aménagement d'un terrain de foot 5, mise en place de l'arrosage automatique du stade d'honneur et rénovation du court de tennis extérieur),
- L'acquisition de divers matériels : décors et cabanes de Noël, nacelle et plaques pour la numérotation des rues,
- La construction d'un pigeonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif communal 2019.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2019 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 97 000 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 350 000 €. Labellisée Village-Etape, Donzenac bénéficie d'une position géographique stratégique au carrefour des autoroutes A20 et A89. Forte de ce constat, la commune va procéder à l'aménagement d'une aire d'étape et de services pour camping-cars, composée de 24 emplacements, totalement autonome, connectée et accessible 24h/24h, afin de favoriser la diversification de l'offre touristique, la mixité des publics accueillis et de répondre aux évolutions de l'hôtellerie de plein air

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 du camping.

Maison Funéraire :

Le budget primitif « maison funéraire » de l'exercice 2019 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 27 500 €,

✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 16 572 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 de la maison funéraire.

Lotissement Le Martel :

Le budget primitif « lotissement Le Martel » de l'exercice 2019 se décompose comme suit :

✚ la section "fonctionnement" s'équilibre à la somme de 740 000 €,

✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 764 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 du lotissement Le Martel.

Garantie d'emprunt Brive Habitat

M. le Maire informe le Conseil que l'OPHLM de Brive a sollicité la Caisse des Dépôts qui a accepté le réaménagement de prêts initialement garantis pas la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie aux prêts réaménagés contractés par Brive Habitat et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Projet de bail à construction des logements adaptés au Martel et garantie d'emprunt Polygone

M. le Maire présente au Conseil le projet de bail à construction des logements adaptés sur le lotissement du Martel et l'informe que le bailleur a sollicité la commune au titre de la garantie des emprunts contractés pour ce projet. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de bail à construction des logements adaptés sur le lotissement du Martel, ainsi que la garantie des emprunts contractés pour ce projet.

Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Le 13 septembre 2017, la France a été officiellement désignée pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un siècle après l'organisation des derniers Jeux d'été en 1924. Cet événement est une chance pour notre pays : pour mettre plus de sport dans le quotidien de chacun, pour montrer le meilleur de nous-même, pour innover, créer, se rassembler. Dans cet esprit et afin d'encourager la pratique d'activités sportives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports (ANDES) pour une cotisation annuelle de 110 €.

ALSH - Vacances de printemps

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agents saisonniers à l'ALSH pour les vacances de printemps.

Groupement de commande avec l'Agglo de Brive pour les vérifications périodiques réglementaires des établissements recevant du public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande 2019/2021 avec l'Agglo de Brive pour les vérifications périodiques réglementaires des établissements publics ; désigne Y. Valadas en qualité d'élu titulaire et D. Canou en qualité d'élu suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ; autorise le Maire à signer la convention à intervenir ; autorise le lancement d'un appel d'offres européen ; autorise le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires et à signer tout document, en particulier les marchés à intervenir, jusqu'à la parfaite réalisation de l'opération .

Questions diverses

Urbanisme

M. le Maire informe le Conseil de la réception d'un recours à l'encontre de la révision allégée n° 5 « Escudier 2 » approuvée le 21 janvier dernier.

Commission de contrôle des élections

Les membres de la commission de contrôle sont informés que celle-ci se réunira le 2 mai 2019, à 17h30.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (M-T. Clavel pour l'EHPAD ; B. Lacoste pour l'Office de Tourisme de Brive Agglo).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

Donzenac, le 13 avril 2019

La Secrétaire de séance
M-T. Clavel

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,